

C'est la faute de ce régime si Mauranne et Laura ont été égorgées



Laura et Mauranne, les deux brillantes et jolies jeunes filles sauvagement égorgées aux cris de « Allahu akbar » à la gare Saint-Charles, il y a deux ans, l'une étudiante infirmière et l'autre étudiante en médecine, n'auraient jamais dû croiser le chemin du Tunisien qui a probablement détesté leur liberté et leur joie de vivre et surtout de les voir sans homme pour les surveiller.

Car les femmes doivent être surveillées, ne l'oublions pas. On ne sait jamais ce que ces perfides créatures peuvent mijoter dans leurs têtes d'inférieures à l'homme. C'est pourquoi celui-ci, en raison de sa supériorité sur la femme, a le droit de la battre. Enfin, selon le Coran. Et même parfois de la tuer.

Ce Tunisien, Ahmed Hanachi, était connu par les services de police sous sept identités différentes, et il avait été relâché la veille après un vol à la tire, « faute, nous dit-on, de documents permettant sa rétention. » Ah bon ? Oui nous connaissons l'abus de la religion des droits de l'homme en ce qui concerne la rétention. Cela permet de laisser filer en toute impunité des gens extrêmement douteux et qui n'ont rien à faire sur notre sol.

Nous sommes extraordinairement lâches de ne pas permettre la rétention de personnes qui « oublient » leurs documents dans leurs pays, jettent leurs papiers dans les caniveaux ou les avalent pour être plus libres de perpétrer leurs crimes.

Une enquête de l'IGA (inspection générale de l'administration), lancée après le crime terroriste, pointait de nombreux dysfonctionnements à la préfecture du Rhône et montrait qu'Ahmed Hanachi avait été relâché à la suite d'un imbroglio administratif. Le fonctionnaire de permanence, ce samedi-là, n'avait ni averti le sous-préfet de permanence ni vérifié l'existence de places disponibles en centre de rétention, ne lançant finalement aucune procédure.

Ahmed Hanachi avait donc été relâché et il en avait profité pour prendre sur-le-champ un train pour Marseille-Saint-Charles. On connaît la suite.

Voilà pourquoi et comment nos enfants sont livrés sans défense à des hurluberlus qui sont des fauves en quête de kouffars à punir d'être kouffars.

Les parents de Laura et Mauranne ont intenté à l'État un procès en responsabilité. L'État ne peut pas refuser sa responsabilité alors qu'il n'exerce aucun contrôle des entrées sur le territoire et qu'il avait refusé de placer Ahmed Hanachi en rétention.

<http://www.fdesouche.com/1321059-marseille-les-parents-de-laura-et-mauranne-egorgees-par-un-tunisien-aux-cris-de-allah-akbar-veulent-faire-condamner-letat>

Mais hier, le recours des parents des étudiantes a été rejeté par le rapporteur public devant le tribunal administratif de Lyon.

« *L'administration n'a pas commis de faute en ne prenant pas une décision qu'elle n'était pas obligée de prendre* », a estimé Christophe Rivière. Notamment en ce qui concerne le placement en rétention – en vue de son expulsion.

Ponce Pilate également n'a pas pris une décision qu'il n'était pas obligé de prendre et même, il s'en est lavé les mains. Depuis, il est passé à la postérité comme modèle de

lâcheté. Le rapporteur public a de bonnes références. L'administration n'avait pas commis de faute ?... alors pourquoi le préfet de l'époque avait-il sauté ? N'était-ce pas la reconnaissance de sa faute par l'État ? Le rapporteur a également fait valoir que l'individu n'était pas fiché ni connu pour radicalisation, et que rien ne présuait sa dangerosité potentielle. « *Il est facile de dire, après coup, que s'il avait été placé en rétention, il n'y aurait pas eu d'attentat* », a rétorqué à l'audience une représentante du ministère de l'Intérieur. Lapalisse pourtant en aurait dit autant que les parents : si Ahmed Hannachi avait été soit expulsé soit en rétention, les seuls lieux où il pouvait être, il n'aurait jamais croisé la route de Laura et Mauranne. C'est d'une clarté aveuglante sauf pour les lâches aux valeurs inversées qui nous gouvernent.



Quant à Pascale Léglise, chef(fe) du service du conseil juridique et du contentieux place Beauvau, c'est pire : par idéologie elle soutient le rapporteur : « *Que je sache, toutes les personnes en situation irrégulière ne sont pas des terroristes en puissance, dire le contraire serait faire un amalgame que nous ne voulons pas faire* », a ajouté Pascale Léglise.

C'est vrai, quoi, tous les irréguliers, qui ont déjà commis une infraction en violant nos frontières (ce que nous, Français, nous nous interdisons de faire à l'étranger car nous sommes respectueux de la loi étrangère et de plus nous savons qu'une reconduite immédiate aux frontières nous attend), tous ces étrangers, dis-je, n'arrivent pas avec un

couteau entre les dents, même s'il est la plupart du temps dans leur poche...



Non non pas d'amalgame, même si l'égorgeage au couteau n'est absolument pas dans nos traditions. Nous, nous sommes moins portés à trucider nos contemporains, et quand par inadvertance ou en connaissance de cause nous nous rendons coupables de ce crime, c'est plutôt avec un fusil de chasse, et sans « Allahu akbar », et pour une raison précise, pas par hasard sur des gens qui ne nous ont rien fait d'autre que de vivre et d'attendre un train.

Un État responsable, au contraire, traiterait de terroristes en puissance les personnes en situation irrégulière, par principe de précaution.

Voilà ce que c'est que d'être devenue une auberge espagnole : la France est devenue le lieu de tous les dangers et nos chances à tous de mourir égorgés aux cris de « Allahu akbar » s'accroissent de jour en jour de manière exponentielle. Ainsi que celles de nos enfants. Merci qui ?... Le tribunal rendra sa décision dans trois semaines, mais d'ores et déjà il faut protester de toutes nos forces contre les velléités affichées sans vergogne par l'État d'échapper à sa responsabilité, qui ne fait aucun doute.

Sophie Durand